



Lycée Bonaparte

ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



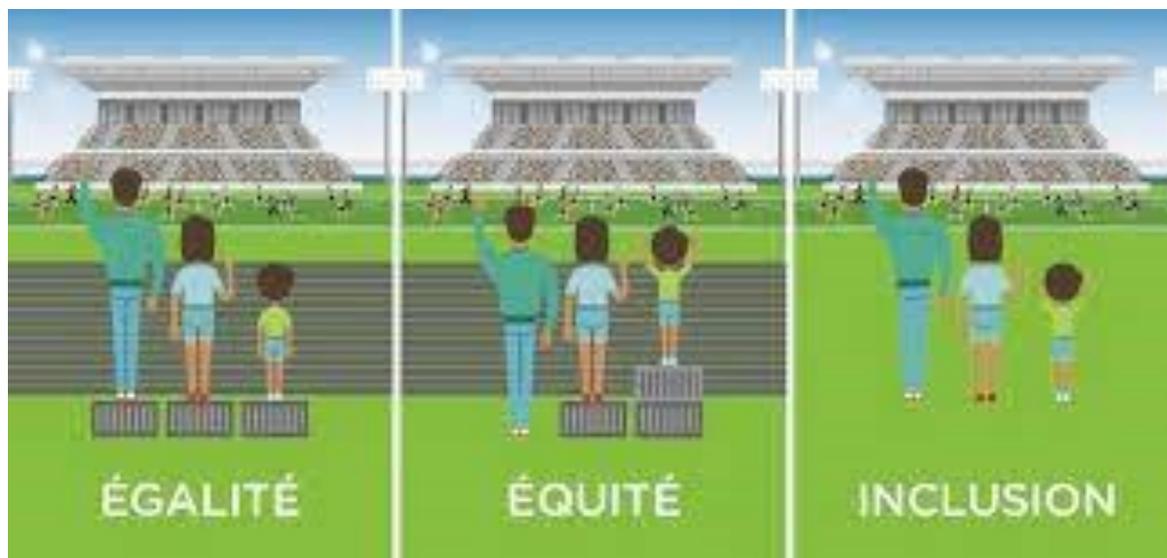
aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

GUIDE PRATIQUE

Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

A l'attention des familles du Lycée Bonaparte de Doha





Lycée
Bonaparte



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le lycée Bonaparte, une école inclusive

Depuis plusieurs années, le lycée Bonaparte s'est lancé dans une véritable politique d'école inclusive. Il s'agit pour nous de permettre à tous les élèves, quel que soit leur profil, de progresser de manière harmonisée, de garantir la continuité des parcours personnalisés de la maternelle au lycée et de les accompagner tout au long de leur scolarité. L'enjeu principal est de ne laisser personne au bout du chemin.

Cette approche inclusive s'appuie sur la loi du 11 février 2005 « pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », confirmée par la « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 8 juillet 2018 qui introduit dans le code de l'éducation la notion d'école inclusive et qui engage les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves à besoins particuliers.

Elle s'appuie également sur le plan d'orientation stratégique de l'AEFE qui fait de l'inclusion une priorité.

Pour définir une politique inclusive, l'établissement a réalisé un autodiagnostic en utilisant la méthode « Qualinclus EFE ». Cette démarche participative et réflexive, préconisée par le Ministère de l'Éducation nationale Française et par l'AEFE, est destinée à améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation des élèves en situation de handicap.

Ce guide pratique décrit notre politique qui est le résultat d'une réflexion collective au service des élèves et des familles.

Qu'est-ce qu'un Elève à Besoins Educatifs Particuliers ?



Profil des EBEP scolarisés au Lycée :

1. Elèves qui souffrent d'un trouble de santé invalidant
2. Enfants qui présentent un trouble neurodéveloppemental :
 - Trouble spécifique des apprentissages : trouble du langage écrit (dyslexie), trouble du raisonnement logico-mathématique (dyscalculie)
 - Troubles du spectre autistique
 - Troubles de la communication : trouble du langage oral (dysphasie),...
 - Troubles de l'attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H)
 - Troubles moteurs : trouble développemental de la coordination (dyspraxie)
 - Troubles du développement intellectuel
3. Elèves à haut potentiel
4. Elèves porteurs d'un handicap moteur, sensoriel, cognitif



Comment mettre en place un accompagnement ?

Lorsque la situation de l'élève est connue des familles au moment de l'inscription :

Pour les familles françaises :

Il est de la responsabilité de la famille de fournir lors de l'inscription sur EDDUKA toutes les informations et les documents médicaux ou scolaires nécessaires à l'évaluation de la situation (notification MDPH, PAP, PAI, PPS, PPRE, bilans médicaux, GEVASCO ...). Ces informations sont collectées par les infirmières et les psychologues scolaires qui organisent au plus tôt une rencontre avec la famille, le professeur principal ou le professeur des écoles, le Conseiller Principal d'Education (pour le secondaire), et un membre de l'équipe de direction (Directeur d'école, Proviseur adjoint ou Proviseur). L'objectif de cette rencontre est de mettre en œuvre au plus vite les mesures d'adaptation et de compensations nécessaires.

Pour les familles d'élèves issus d'un autre système éducatif

Les enfants doivent passer des tests d'admission. Aussi, il est demandé aux familles de se rapprocher du chef d'établissement et de fournir les documents médicaux ou scolaires nécessaires à l'évaluation de la situation. Les conditions de passation de ces tests pourront être adaptées.

Lorsque la situation de l'élève est repérée ou détectée en cours d'année :

Le repérage de difficultés durables à l'école en cours d'année peut provenir de la famille et/ou du personnel de l'établissement : enseignants, personnels de santé ou de vie scolaire. Il est essentiel que les informations circulent entre tous d'une façon fluide et complète.

Tout repérage ou détection donne lieu à une rencontre avec la famille en présence d'une psychologue, d'une infirmière et d'un membre de l'équipe de direction. Au primaire, un signalement peut être suivi d'une observation de l'élève en classe réalisée par Mme Fatma Hamadi, psychologue scolaire.

A l'issue de cette rencontre, la famille peut être orientée vers des spécialistes (orthophoniste, ergothérapeute, neuropsychologue, psychomotricien...) afin d'établir un diagnostic médical ou paramédical. Le lycée possède une liste de praticiens présents au Qatar ainsi qu'une liste de praticiens qui opèrent à distance.

Sur la base de ce diagnostic, des mesures d'adaptation et de compensation individualisées, peuvent être décidées lors d'une équipe éducative qui est une réunion rassemblant l'élève, la famille, un enseignant, une psychologue, une infirmière, un ou une CPE et un membre de l'équipe de direction. Si nécessaire, la famille peut être accompagnée par les professionnels de santé qui suivent leur enfant.

Cette équipe éducative formalise un plan d'aménagement scolaire en accord avec la famille. Elle se réunit au minimum une fois par an pour assurer le suivi de cet accompagnement et l'amender au besoin.



Les parcours de scolarité adaptés proposés au lycée Bonaparte

Il existe quatre grands types de plans d'aménagement scolaire en fonction du profil et de la situation de l'élève. Ils sont formalisés sur des documents officiels édités par le Ministère de l'Éducation nationale français. Ils ont une valeur contractuelle qui engage, et la famille, et l'établissement.

- **Le PAI ou Projet d'Accueil Individualisé :**

Il est mis en place en cas de maladie ou de pathologies chroniques (cancer, diabète, asthme, allergies, intolérances alimentaires) sur présentation d'un certificat médical à remettre aux infirmières. Il permet par exemple d'administrer un traitement médical dans l'établissement, sous contrôle des infirmières.

- **Le PPRE ou Programme Personnalisé de Réussite Educative**

Il est établi pour les élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition des compétences du Socle commun. Sur la base d'une difficulté identifiée, un programme d'actions est formalisé sur une période donnée, généralement 6 à 7 semaines. Le PPRE donne lieu à un bilan qui entraîne ou non sa reconduction.

- **Le PAP ou Plan d'Accompagnement Personnalisé :**

Il répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles : troubles de l'apprentissage, TSA, langage, TDA/H. Il décrit les aménagements et les adaptations de nature essentiellement pédagogique qui permettent de compenser ces troubles. Il est établi sur la base de bilans et de préconisations faits par des professionnels de santé.

- **Le PPS ou Projet Personnalisé de Scolarisation :**

Il est mis en place quand la situation de handicap a été reconnue par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour un élève de nationalité française, par un médecin pour un élève d'une autre nationalité. Il comprend :

1. d'éventuelles prises en charge extérieures sur temps scolaire
2. des aménagements pédagogiques pour adapter les situations d'apprentissage
3. des mesures d'accompagnement humain en classe (présence d'un Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap – AESH)
4. la mise à disposition de matériel pédagogique adapté à la charge des familles (ordinateur par exemple)

Important

Les PAI, PAP et PPS permettent de demander des aménagements aux épreuves du DNB et du Baccalauréat (tiers-temps, utilisation d'un ordinateur, dictées aménagées...). Les demandes se font en classe de Troisième et de Première. Elles sont instruites par la référente inclusion du second degré, Mme Bouzerdan, et validées par l'équipe pédagogique et le Docteur Maya Jalloul, médecin référent du lycée.



Les moyens humains disponibles au lycée Bonaparte

L'existence d'une équipe « Inclusion » dans l'établissement

L'équipe « Inclusion » est composée de deux psychologues, d'une infirmière, de deux conseillers principaux d'éducation, de deux enseignantes spécialisées du premier degré, d'un enseignant ressource inclusion du second degré et de l'équipe de direction.

Ses missions :

1. Définir une politique d'inclusion et développer une culture de l'inclusion dans l'établissement
2. Mettre en place les plans d'accompagnement des EBEP en lien avec les familles et avec tous les membres du personnel de l'établissement concernés (enseignants, personnels de vie scolaire, agents d'entretien, de sécurité...)
3. Assurer le suivi des plans d'accompagnement en restant en contact régulier avec tous les acteurs (familles et enseignants) et en réunissant des équipes éducatives et des équipes de Suivre de Scolarité pour réaliser des bilans d'étape.
4. Mettre en place une politique de formation continue des acteurs en proposant des formations en interne, en utilisant l'offre de formation de la Zone AEFÉ Moyen Orient (formation des enseignants, des référentes inclusions et des AESH), en faisant appel à d'autres offres de formation (FAPEE par exemple) ou en faisant intervenir des spécialistes dans l'établissement.

Son mode de fonctionnement :

Le pôle inclusion est piloté par deux référentes « Inclusion », Madame Fatma Hamadi, psychologue, et Mme Nouhad Bouzerdan, infirmière. Afin d'être plus proche des familles, plus réactif et plus efficace face aux demandes, l'équipe inclusion a été scindée en deux équipes ; une dédiée aux élèves du primaire, une dédiée aux élèves du secondaire.

Les personnes mentionnées ci-dessous sont vos contacts privilégiés.

L'équipe « Inclusion » primaire

Mme Fatma Hamadi : psychologue scolaire, référente inclusion – hamadif@lycee-bonaparte.fr

Madame Muriel Pépin, Directrice de l'école maternelle

Monsieur Matthieu Conan : Directeur de l'école élémentaire

Mme Elodie Meddeb et Mme Amel Hannus : enseignantes spécialisées, ressource inclusion

L'équipe « Inclusion » collège, lycée

Mme Nouhad Bouzerdan : infirmière, référente inclusion – bouzerdn@lycee-bonaparte.fr

Mme Stéphanie Dumas : psychologue scolaire - dumass@lycee-bonaparte.fr

Monsieur Jérôme Degrave : Proviseur adjoint et **Monsieur Bruno Asselin** : Proviseur

Mme Alissa Bouhriz : CPE pour les élèves de la 6ème à la 4ème

M. Christophe Mathis : CPE pour les élèves de la 3ème à la Terminale

M. Florian Redding : Enseignant ressource inclusion



Les moyens humains disponibles au lycée Bonaparte

Les Accompagnants d'élèves en Situation de Handicap (AESH)

Le rôle des AESH :

Seuls les élèves disposant d'un PPS peuvent bénéficier d'une AESH. Le rôle de l'AESH est de faciliter l'inclusion de l'élève dans la classe en l'accompagnant dans ses activités d'apprentissage, dans l'organisation de son travail, dans le maintien de son attention ou dans ses activités de vie sociales ou relationnelle.

Les besoins horaires d'accompagnement sont définis conjointement avec la famille. Ils varient de 9 heures à 24 heures hebdomadaires.

Quelles démarches effectuer pour obtenir une AESH ?

Pour les familles françaises :

1. Il est nécessaire d'obtenir une notification d'une MDPH spécifiant le taux de handicap et le nombre d'heures d'accompagnement accordées. Vous pouvez être accompagné dans vos démarches au Consulat de France par Madame Laure Brini : laure.brini@diplomatie.gouv.fr
2. Les heures notifiées par la MDPH sont prises en charge financièrement par l'Etat français : pour bénéficier de cette aide, il faut constituer un dossier qui se compose de la notification MDPH, du PPS, d'une convention d'accompagnement à la scolarité, et d'une convention d'accueil de l'AESH dans l'établissement. Ces documents sont à récupérer au lycée auprès de l'assistante de direction du Proviseur. La famille transmet le dossier complet au Consulat qui l'instruit.

Pour les familles non-françaises :

1. Il faut établir des bilans médicaux et paramédicaux qui attestent de la nécessité d'un accompagnement par une AESH.
2. Le nombre d'heures d'accompagnement nécessaires est défini en équipe éducative et décidé en accord avec la famille.

Le recrutement :

Les AESH sont recrutées et rémunérées par l'établissement. Le recrutement est réalisé en concertation avec les psychologues scolaires.

La prise en charge financière :

Pour les élèves non français	Prise en charge
Elève avec prise en charge totale du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un parent	100% par l'entreprise
Elève avec absence de prise en charge financière du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un parent	30% pour la famille, 70% par l'établissement
Pour les élèves français	Prise en charge
Elève avec une notification de la MDPH	100% par l'Etat français pour les heures notifiées
Elève en attente de notification mais avec prise en charge totale du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un parent	100% par l'entreprise
Elève en attente de notification avec absence de prise en charge financière du salaire de l'AESH par l'entreprise d'un parent	30% pour la famille, 70% par l'établissement



L'école inclusive, une réalité au lycée Bonaparte

Nombre d'élèves concernés par un dispositif d'aide en 2024-2025

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Collège	Lycée	Total
PAI	24	19	12	30	5	90
PAP	8	8	22	46	22	106
PPS	4	8	3	10	3	28
Total	36	35	37	86	30	224

Au primaire : 5 nouveaux dossiers de PAP sont en cours d'instruction

Au secondaire : 7 nouveaux dossiers de PAP sont en cours d'instruction

Des personnels mobilisés

Une équipe « Inclusion » composée de deux psychologues scolaires, une infirmière, deux enseignantes spécialisées premier degré, un enseignant ressource inclusion, deux CPE, l'équipe de direction.

Une commission « Inclusion » composée de l'équipe « Inclusion », de parents, d'enseignants. Elle est un lieu de réflexion qui implique tous les membres de la communauté éducative.

17 AESH : 12 au primaire et 7 au secondaire

Deux enseignantes de FLScO au primaire

Des actions de formation :

- Formation de Zone Moyen Orient pour toutes les AESH sur la prise en charge du handicap
- Formation des AESH par la FAPEE
- Formation de Zone Moyen Orient pour les Référentes « inclusion » de l'établissement
- Suivi des AESH par l'équipe inclusion
- Echanges de pratiques autour des EBEP

Des actions de sensibilisation auprès des élèves :

- Ateliers et rencontres empathiques

Des actions de sensibilisation auprès des parents

- Café des parents – rencontre conférence autour des DYS



Les personnes ressources et les ressources en ligne

Les personnes ressources au lycée Bonaparte

Pour le primaire

- Mme Fatma Hamadi, psychologue scolaire, référente inclusion – hamadif@lycee-bonaparte.fr

Pour le secondaire

- Mme Nouhad Bouzerdan : infirmière, référente inclusion – bouzerdn@lycee-bonaparte.fr
- Mme Stéphanie Dumas : psychologue scolaire - dumass@lycee-bonaparte.fr

La personne ressource au Consulat de France au Qatar

- Madame Laure Brini : laure.brini@diplomatie.gouv.fr

Les personnes ressources à l'AEFE

A Paris :

- Mme Frédérique RAUSCHER, Référente Handicap AEFE : frederique.rauscher@diplomatie.gouv.fr

Sur la zone Moyen Orient :

- M. Patrick BATESTI, Inspecteur de l'Education Nationale : patrick.battesti@aefe.fr

Les ressources en ligne

- Sur le site de l'AEFE : <https://aefe.gouv.fr/fr/enseignement-francais/axes-pedagogiques-majeurs-de-laefe/dossier-ecole-inclusive>
- Sur le site Eduscol du Ministère de l'Education Nationale : <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- Sur le site de la FAPEE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger) : <https://www.fapee.com/-Inclusion-scolaire-Ecole-inclusive-54->

Sur la scolarisation des EBEP dans l'EFE :

- *Circulaire sur les élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans un établissements d'enseignement français à l'étranger* : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121008C.htm>

Sur les AESH dans l'EFE :

- *Le livret d'information sur l'aide humaine à destination des parents dont l'enfant est en situation de*



Lycée
Bonaparte



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

handicap : <https://aefe.gouv.fr/sites/default/files/asset/file/obep-livret-info-parents-sur-aide-humaine-maj-2021.pdf>

- *Guide de l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) dans le réseau EFE* : <https://www.aefe.gouv.fr/fr/ressources-documentaires/guide-de-laccompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-dans-le>